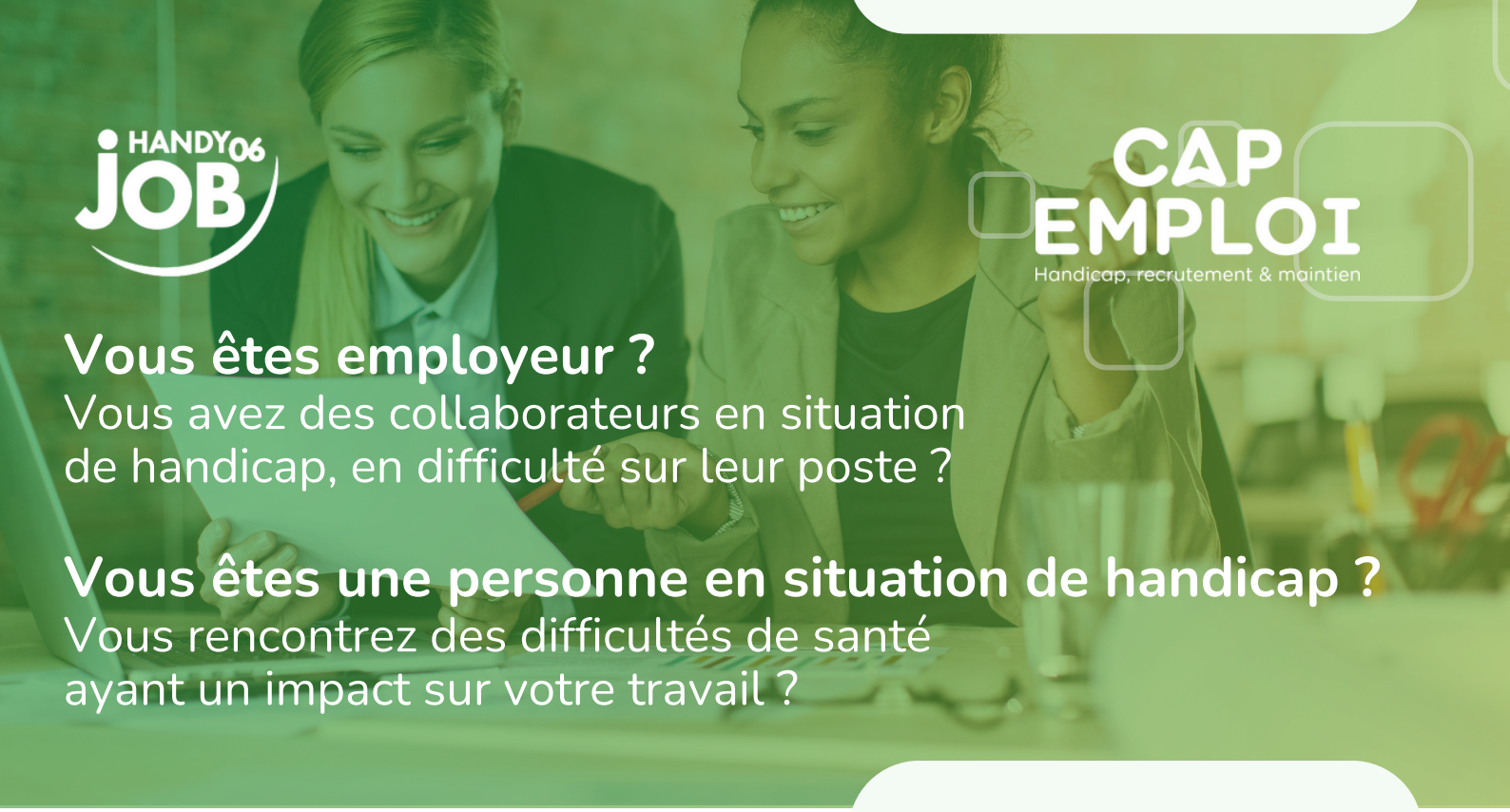


HANDY06 JOB

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Vous êtes employeur ?

Vous avez des collaborateurs en situation de handicap, en difficulté sur leur poste ?

Vous êtes une personne en situation de handicap ?

Vous rencontrez des difficultés de santé ayant un impact sur votre travail ?

L'**accompagnement dans l'emploi** est défini* comme un processus d'accompagnement des personnes présentant un **problème de santé avec un retentissement sur leurs capacités de travail**, dans le but de les **maintenir durablement en emploi** (et pas seulement dans leur poste de travail, ni dans la seule entreprise d'origine) dans des **conditions compatibles dans la durée avec leur santé**.

Cap Emploi **met en oeuvre son expertise pour**

- Rechercher des solutions pour **adapter le poste de travail**
- **Aménager** le poste de travail
- **Accompagner le reclassement professionnel** interne et externe
- **Accompagner l'évolution professionnelle**
- **Informer et sensibiliser** le collectif de travail
- **Mobiliser** si besoin des **aides financières et techniques**
- **Assurer un suivi après le maintien dans l'emploi**

Ces services sont financés dans le cadre de la mission de service public des Cap emploi.

**Definition de la Haute Autorité de Santé*

La personne en situation de handicap a droit à des compensations des conséquences de son handicap :

Techniques
adaptation du poste de travail (bureau réglable, écran spécifique, chariot à fond constant etc.)

Organisationnelles
télétravail, aménagement des horaires, répartition des tâches...

Humaines
montée en compétences, reconversion si nécessaire, tuteurs, auxiliariat professionnel...

Accompagnements spécifiques
conseil et soutien aux employeurs et salariés



Service **Accompagnement dans l'emploi**

Les projets de **Maintien dans l'emploi**

QUAND
Lorsqu'une personne est confrontée à un risque de perte d'emploi (ou d'activité) du fait de son état de santé ou de handicap.

OBJECTIF
Permettre à la personne de poursuivre sa carrière professionnelle chez le même employeur et dans des conditions compatibles avec son état de santé.

ET APRÈS
En cas d'absence de solution DANS l'emploi, il est proposé à la personne une prise en charge dans le cadre du maintien EN emploi du Cap emploi.

Les projets de **Maintien en emploi**

QUAND
Lorsqu'une personne est confrontée à un risque avéré de perte d'emploi du fait de son état de santé ou de handicap sans solution de reclassement interne.

OBJECTIF
Préparer le plus en amont possible la reconversion professionnelle à l'externe sans attendre la rupture du contrat de travail, la cessation de son activité ou l'inaptitude au poste.

ET APRÈS
Sous réserve de l'accord de la personne, elle pourra poursuivre par un accompagnement VERS l'emploi du Cap emploi.

Les projets **d'évolution professionnelle**

QUAND
Lorsque l'état de santé ou le handicap est un élément majeur à prendre en compte.

OBJECTIF
Travailler avec la personne sur l'élaboration et/ou la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle, au travers notamment de l'outil CEP
(Conseil en Evolution Professionnelle).

ET APRÈS
Si le projet professionnel et les actions à mettre en œuvre peuvent se déployer immédiatement (formation), la prise en charge se poursuit.
Dans l'hypothèse d'une rupture de contrat (ou d'une cessation d'activité), cette prise en charge se poursuit avec l'accompagnement VERS l'emploi du Cap emploi.

Une **question ?**

Retrouvez toute l'information, l'actualité, les coordonnées des Cap emploi sur :

www.capemploi06.com

Retrouvez aussi les Cap emploi sur les réseaux sociaux

accueil.sl@capemploi06.com
04 93 19 30 80

www.handyjob06.fr
www.capemploi06.com

148 av. Guynemer
06700 St. Laurent du Var